



Afdas. Bienvenue

NOUVEL OPÉRATEUR DU FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le ministère du Travail a délivré à l'AFDAS, opérateur historique de la Culture et des Médias, l'agrément lui permettant d'assurer ses missions d'Opérateur de compétences (OPCO) dans le champ du Sport à compter du 1er avril 2019. Ainsi, dès à présent, l'AFDAS est l'interlocuteur des structures de la branche Sport et de leurs salariés en matière de formation professionnelle. L'équipe du CoSMoS travaille d'ores et déjà avec celle de l'AFDAS pour accompagner au mieux ce changement d'opérateur et favoriser une intégration efficace des structures de la branche.

Les prochains versements auront lieu :

Au plus tard le 28 février 2020 si votre entreprise a un effectif **inférieur à 11 salariés** (en équivalent temps plein)

Au 15 septembre 2019 et au 28 février 2020 pour le solde s'agissant des entreprises de **plus de 11 salariés** (en ETP).

- ⚽ Les formations des dirigeants bénévoles employeurs en lien avec l'exercice de leur mission peuvent être finançables
- ⚽ Des budgets de formation sont disponibles pour toutes les structures de moins de 50 salariés (voir la partie consacrée aux dispositifs de formation ci-après)
- ⚽ L'ensemble des structures de la branche, quelle que soit leur taille, pourra bénéficier de financements au titre des enveloppes de branche et des dispositifs d'alternance.
- ⚽ L'AFDAS met à votre disposition une offre de formation clé en main avec des tarifs préférentiels.



Compte

- Pour bénéficier de financements il vous suffit de créer votre compte à l'AFDAS (voir ci-après) puis de saisir vos demandes. Retrouvez la vidéo d'accompagnement en suivant le lien ci-après : [Tutoriel de demande de prise en charge en ligne Afdas - YouTube](#)

Compte

- Vous retrouverez l'ensemble des informations nécessaires sur la plaquette de présentation de l'AFDAS disponible ci-contre et sur l'espace dédié de leur site internet : [Nouveaux secteurs — Afdas](#)

Compte

- Un espace de question/réponses (comment créer mon compte, quel réseau de proximité, comment bénéficier d'un financement...) est également proposé sur le site de l'AFDAS : [Questions / réponses — Afdas](#)

Enfin, sachez que des conseillers AFDAS sont spécifiquement à la disposition des structures du sport :

Par téléphone : 01 44 78 34 56

Par mail : sport@afdass.com

Inscrivez-vous à l'AFDAS pour pouvoir bénéficier de financement :

Pour créer votre compte et faciliter la prise en charge de vos demandes, téléchargez le bulletin d'identification que vous trouverez ci-contre et renvoyez-le à l'adresse mail qualification@afdass.com.

Une confirmation d'enregistrement et votre identifiant vous seront ensuite adressés. Vos identifiants vous permettront d'accéder à votre compte sécurisé sur le site de l'AFDAS et de saisir en ligne vos demandes de financement.

Prenez connaissance des dispositifs de formation et des critères de financement :

Retrouvez, ci-contre, les dispositifs de formation proposés par la branche (actions de formation individuelles, actions collectives, formation des dirigeants bénévoles employeurs, catalogue de formation clé en main de la branche sport) et les montants de prise en charge associés.

Retrouvez-les différents dispositifs de formation (plan de développement des compétences, PRO-A, Compte personnel de formation) et critères de financement en suivant le lien ci-après :

<https://www.afdas.com/entreprises/services/financements/connaitre-les-dispositifs-de-financement>

Retrouvez-les informations relatives au contrat de professionnalisation et à ses modalités de financement :

<https://www.afdas.com/entreprises/services/recruter/contrat-de-professionnalisation#objectifs-et-publics-vises>

A télécharger

[AFDAS Brochure Sports 2019 \(829.17 Ko\)](#)

[AFDAS Formulaire Inscription 2019 \(111.85 Ko\)](#)

